

Règlement du Snow Trail de Saint Dalmas le Selvage

Article 1 – L'épreuve :

L'association **AURON TRAIL CLUB** organise le **27/02/2021** un trail blanc de 10km pour 430m de dénivelé positif et un trail blanc de 21km pour 900m de dénivelé positif

L'engagement à cette course est subordonné à l'acceptation et au respect du présent règlement.

Article 2 – Horaires :

Le départ sera donné à 9h30 pour les deux parcours devant l'office de tourisme de Saint Dalmas le Selvage et l'arrivée se fera aussi devant l'office de tourisme

.Distance 9 km - Dénivellation: 430 m ou 21km pour 900m d+.

L'heure limite de contrôle d'arrivée est fixée à 13h30.

Tout concurrent hors délai sera déclaré hors épreuve.

Article 3 – Participation et COVID :

Pour participer à l'une des épreuves, vous devez être titulaire d'une licence sportive en cours de validité (FFA ou équivalent) ou être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an (conformément à la loi du 23 mars 1999) et en fournir une copie lors de l'inscription.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de **la catégorie « espoir » selon le règlement de la FFA**

Ainsi qu'à avoir le pass sanitaire et signer la charte Covid.

Article 4 – Inscriptions :

Chaque course est limitée à 250 coureurs, soit un total de 500 personnes sur les deux courses confondus.

Les inscriptions se feront sur le site www.running06.com

Inscription sur place le jour de la course dans la limite des places disponibles à partir de 8h00 jusqu'à 9h00.

Les frais de participation à l'organisation s'élèvent à 15€ pour le 10km et 30€ pour le 21km.

Article 5 – Chronométrage / Retrait des dossards :

Le chronométrage sera effectué par Running 06.

Les dossards sont à retirer le jour de la course de 7h30 à 8h45 ou le vendredi et samedi au magasin CAP Aventure. Le dossard devra être porté sur la face frontale du coureur, non plié et de façon visible et permanente pour les contrôleurs sur le parcours.

Article 6 – Ravitaillement :

Le premier ravitaillement solide et liquide est prévu à l'abri de Gianto au km 4 pour le 10 et 21km, un second au col d'Anelle au km 15 pour le 21km et un ravitaillement d'arrivée pour les 2 courses. En raison des conditions sanitaires vous devez impérativement porter un masque lors

de ces ravitaillements et vous laisser servir par le/la bénévole et avoir votre propre gobelet ou flask. Pour le solide des barres ou des gels individuels vont seront fourni.

Article 7 – Classements et récompenses :

Les 3 premiers coureurs hommes et femmes au scratch, les trois premiers de chaque catégorie sans cumul seront récompensés pour chaque course.
La remise des prix aura lieu sur la place du village de St Dalmas à partir de 13h30.

Article 8 – Assurance et responsabilité :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de:

MAIF – Le Zenith 179 boulevard Mireille Lauze Marseille 10 – 09 78 97 98 99

Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants non FFA de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour tout accident provoqué d'une façon quelconque à l'occasion de la course et en particulier par déficience physique ou psychique ou même en cas de perte ou de vol.

Article 9 – Respect du règlement et des instructions :

Les participants se conforment en tous points aux dispositions et aux instructions données par la direction de la course.

Un participant qui ne se soumet pas aux dispositions du règlement de la course peut être mis hors course.

Le code de la route doit être respecté.

Article 10 – Service de sécurité

L'assistance médicale se compose d'un médecin.

Article 11 – Droit d'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser son image, dans le cadre de la promotion de la course.

Article 12 – Modification / Annulation :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation, en cas de force majeure notamment pour cause de COVID19.

Article 14 – Contact :

Les renseignements sur la course peuvent être donnés par téléphone au 06.16.59.17.57 ou par mail aurontrailclub@gmail.com

Toutes les infos sur les sites www.running06.com, et sur la page facebook Snow Trail de St Dalmas le Selvage.

CHARTRE COVID :**Tous les participants a la course s'engage a :**

Présenter un PASS SANITAIRE.

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets a chaque ravitaillement et après l'arrivée dans la file du parcours de sortie

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres

> Ne pas cracher au sol

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

> Respecter et laisser les lieux publics propres

> Être OBLIGATOIREMENT équipé d'un récipient (gobelet ou flasque) pour vous faire ravitailler par un bénévole

> Laisser les bénévoles me servir au ravitaillement et porter mon masque

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports